



Commune de Manonville

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} Septembre 2017

Présents : BERRAUD Alexandre, GERWIG Christelle, GUENSER Michel, LECOMTE Nicolas, LEMOY Odile, SCHARPF Raymond, THIERY Patrick, WILLAUME Franck et WODLING Nadine

Excusés : BERNARD Claude, DOHR Hervé

DECISIONS

- **Réfection de la toiture de l'église**, le conseil accepte le devis de l'Entreprise Galland de Toul pour un montant de 41 000,00 € HT.
- **Réfection de la toiture de la remise accolée à la mairie**, le conseil accepte le devis de l'Entreprise Galland de Toul pour un montant de 7 000,00 € HT.
- **Entretien de la Vieille Route**, le conseil accepte le devis de l'Entreprise MT Services de Manonville pour un montant de 2 149,00 € HT. Ce devis concerne le griffage des parties les plus dégradées et mise en place de matériaux de rabotage récupérés lors des travaux de réfection des trottoirs, broyage et compactage de l'ensemble.
Un arasement a déjà été effectué par l'Entreprise MT Service pour un montant de 1 314,00 € HT afin de préserver cette route dans le temps.
- Le conseil accepte la prime de 94,00 € de TOTAL pour les économies d'énergie réalisées par l'achat de la chaudière à haute performance énergétique.
- Suite à l'aménagement du chemin rural dit des Conteaux, le conseil décide sa nouvelle appellation « **Rue des Conteaux** ».
- Il est prévu de retirer la poubelle du cimetière et la mise sous cadenas de la poubelle de la salle des Chapelines. Cette intervention est due à une utilisation des poubelles inappropriées contenant des sacs poubelles issues de déchets ménagers.
Il est prévu prochainement l'aménagement d'un pourrissoir au fond du cimetière (derrière le mur) pour déchets verts et d'un endroit réservé aux déchets plastiques.

INFORMATIONS

- **Le passage de la balayeuse** est prévu le **15 septembre prochain**. Exceptionnellement, je vous demande de ne pas mettre de voiture sur les emplacements de stationnement ce jour là. En vous remerciant pour votre compréhension.
- **Recensement militaire** : les jeunes de 16 ans sont invités à s'inscrire en mairie avant le 30 décembre 2017. Se munir de sa carte d'identité et du livret de famille des parents.
- **Inscriptions sur la liste électorale** : les jeunes de 18 ans ou qui atteindront cet âge avant le 31 décembre doivent s'inscrire en mairie aux jours et heures de permanences, et ce jusqu'au 30/12/2017 (et non jusqu'au 31 comme les années précédentes).
- **Commémoration du 11 novembre**, cette année, la cérémonie aura lieu à Manonville.
- **Le repas des aînés** aura lieu le **19 novembre prochain**, seront invitées les personnes de 65 ans et plus.

Manonville, le 5 septembre 2017

Le Maire,

Patrick THIERY